



CDEN du 30 Janvier 2014

Intervention de l'Union des DDEn de la Creuse

Parmi les tâches qui incombent aux DDEn, le souci de voir se développer des œuvres et des équipements complémentaires de l'École publique est très présent (amicales laïques, centres de loisirs, centres de vacances, bibliothèques...)

La réforme annoncée sous l'appellation « rythmes scolaires » nous intéresse donc. Sur le principe, le passage à 9 demi-journées et la mise en place d'activités péri-scolaires sont des mesures positives. Mais dans les étapes actuelles de sa mise en œuvre le processus soulève bien des questions, ce qui est un tant soit peu normal, mais aussi certaines inquiétudes :

- Dès le point de départ, y a-t-il vraiment eu en Creuse la prise en compte du cœur de métier éducatif et démocratique que représentent les Conseils d'écoles ? On a parfois eu le spectacle d'un pilotage de l'Éducation nationale par le péri scolaire, donc par les communes, ce qui va à l'encontre du pacte républicain qui la fonde.

- Les communes, mises à contribution, ne risquent-elles pas d'aller parfois à la course aux animateurs potentiels sans trop de garanties ? Les moyens dont elles disposent permettront-ils partout un accès gratuit pour tous les enfants ? Est-il juste que dans certaines communes, en Creuse comme ailleurs, les activités ne soient proposées qu'aux enfants dont les parents travaillent ? Les autres risquent sans doute d'avoir des parents qui ont moins la possibilité de financer des loisirs intéressants, qui ne soient pas qu'occupationnels.

- Le développement d'activités péri scolaires animées par des personnes parfois simplement bénévoles, parfois formées succinctement pourra-t-il longtemps garantir une qualité de prise en charge ? La vie sociale s'apprend en société, dans diverses activités communes avec un encadrement qui se doit d'acquérir les compétences nécessaires.

- L'organisation actuelle, dans les communes qui ont commencé l'expérience en 2013, fait souvent apparaître une fatigue plus grande chez les enfants à la fin de leur journée. Ce qui va à l'encontre du but recherché. **Y a-t-il eu vraiment adéquation entre rythmes scolaires (donc sociaux) et rythmes biologiques ? Les chronobiologistes ne sont pas tous d'accord sur la question. ...**

- Rien n'est jamais parfait d'emblée, mais nous estimons indispensable que de grands principes soient rappelés :

Le temps scolaire comme le péri-scolaire sont des temps de formation, chacun à sa façon et avec des coopérations.

Ils doivent être gratuits pour être à la portée de tous les enfants, et laïques pour respecter la liberté de conscience et les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il faut donner à L'Éducation nationale des moyens (effectifs, formation, équipements) qui lui permettent de poursuivre et approfondir le rôle formateur et émancipateur qui lui incombe.

Il faut qu'au niveau national on tienne compte des réalités de terrain, marquées en Creuse par la ruralité (petites communes, moyens financiers, transports scolaires).

**Michèle CHEDEMOIS
Présidente de l'Union de la Creuse**